

DÉBAT PUBLIC EUROPACITY

15 MARS AU 30 JUIN 2016



CAHIER D'ACTEUR

EuropaCity : un projet qui ne répond pas aux enjeux de la métropole

UN DEBAT A L'ECHELLE METROPOLITAINE

Le projet EuropaCity est une composante d'un projet urbain de grande ampleur (la ZAC du Triangle de Gonesse) et sa mise en œuvre dépend de la réalisation ou non de la ligne 17 Nord du Grand Paris Express. De fait, on voit bien qu'il ne peut pas être présenté isolément et que dissocier les procédures de concertation ne sert qu'à éviter le vrai débat de fond qui devrait porter sur les fonctions métropolitaines du Triangle de Gonesse au regard de ses potentialités.

LES SPECIFICITES DU TRIANGLE DE GONESSE

Le Triangle de Gonesse est la pénétration la plus avancée de terres agricoles non fragmentées. L'enclavement de ce triangle par deux aéroports et des axes routiers, mais aussi sa contribution au bon fonctionnement des aéroports sont probablement les causes de cette préservation unique en Île-de-France. L'intensification urbaine consécutive au doublement de la production de logements et à la création de parcs d'activité prévue en Île-de-France rendra cette présence d'activité agricole encore plus exceptionnelle. En 30 ans, sur le territoire du Grand Roissy, 6 700 ha de terres agricoles ont disparu, les surfaces d'activités sont passées de 1 700 ha à 3 200 ha.

EUROPACITY, UN MODELE A BOUT DE SOUFFLE

Le projet EuropaCity en augmentant le trafic routier dans un territoire déjà congestionné portera atteinte à la qualité de l'air. La destruction des sols vivants sur la majeure partie des emprises de ce projet limitera d'autant leur capacité à fixer les particules et les oxydes d'azote. Présenté comme un équipement touristique particulièrement attractif, le projet EuropaCity, en plaquant sur ce site un parc des neiges, un parc aquatique et un cirque, ne valorise pas les ressources et l'originalité de ce territoire. Bien au contraire, ce faisant, il les tient pour négligeables et discrédite ainsi les initiatives des populations et des acteurs locaux, inscrites dans la durée, pour requalifier leurs lieux de vie. Tout cela pour orienter leurs



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

FNE est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1976 et agréée au titre de la protection de l'environnement depuis 1978.

FNE ÎLE-DE-FRANCE

FNE Ile-de-France est l'union régionale de France Nature Environnement. Elle a été créée en 1974, agréée pour la protection de l'environnement en 1981 et habilitée au dialogue environnemental en 2012. Leur rôle est de lutter contre toutes les atteintes la nature et à l'environnement, alerter l'opinion publique, réunir et soutenir les associations, faire entendre l'expertise citoyenne, défendre l'intérêt général et instaurer plus de justice et de démocratie environnementale.

FNE Ile de France
2 rue du Dessous des Berges
75 013 PARIS
Tél : 01 45 82 42 34
secretariat@fne-idf.fr
Site internet : fne-idf.fr

modes de vie vers un modèle consumériste sans identité culturelle que l'on peut retrouver dans plusieurs dizaines de pays et qui s'avère à bout de souffle dans le monde entier même quand il se pare d'oripeaux culturels ou « expérientiels ».

Le projet EuropaCity dit préserver une coulée verte Nord Sud en son centre mais ne la prend en compte qu'à l'état de trace plutôt qu'à l'échelle de la métropole et de façon trop restreinte pour pouvoir compenser les services rendus par les 80 hectares de sols vivants qu'il détruit irrémédiablement.

L'ACTIVITE AGRICOLE : UNE OPPORTUNITE POUR GONESSE ET POUR LA METROPOLE

L'aménagement de ce territoire doit valoriser ce qu'il a de spécifique c'est-à-dire pérenniser l'affectation de la totalité de ses 700 hectares agricoles et requalifier les fronts urbains qui bordent les emprises agricoles. La requalification de la friche PSA pourrait être une première opportunité pour offrir un front urbain qualitatif à cet espace agricole.



Carte du SDRIF montrant (cercle rouge) la pénétration de l'agriculture (couleur jaune) au Nord-Est de la métropole

Cette préservation fera bénéficier les aéroports, les entreprises et les centres commerciaux proches d'un espace de « respiration » à leur échelle et en contrepoint de l'intensité de leurs activités.

Le développement de ces activités sera d'autant plus soutenable, dans ce territoire particulièrement carencé

en espaces verts et en végétation, que l'on saura mieux ménager et valoriser, en leur centre, un tel espace ouvert qui présente de grandes potentialités pour l'avenir.

Ces emprises agricoles du Triangle de Gonesse sont la tête de pont en milieu urbain des vastes plaines rurales du Nord-Est de la métropole.



Vue depuis Paris du Triangle de Gonesse prolongé par une coulée verte jusqu'au parc Georges Valbon © Collin

Elles rappellent aux habitants et usagers du Grand Paris leur dépendance à ces terres fertiles aussi bien pour leur alimentation que pour les services écosystémiques qu'elles leur fournissent : rafraîchissement en été, fixation du carbone, épuration de l'air et de l'eau, préservation des inondations, réservoir de biodiversité etc.

PRESERVER LA RESSOURCE POUR LA FAIRE EVOLUER

A quelque 16 km de Notre Dame et ouvert sur la vaste plaine de France très fertile, cet ensemble agricole représente une véritable opportunité en termes d'approvisionnement alimentaire par des circuits courts et de proximité.

Confrontées aux demandes des urbains franciliens riverains, les pratiques culturelles devraient évoluer vers une meilleure prise en compte de l'environnement et de la qualité des produits : agroforesterie, polyculture élevage, non labour, agro-écologie, agriculture biologique ou biodynamique, etc. Autant de possibilités de créations d'emplois et de mises en place de formations directement liées à ce territoire. L'avenir

reste à définir à condition de ne pas détruire la ressource non renouvelable des sols vivants. Pourtant c'est ce que la ZAC du Triangle de Gonesse provoquerait sur presque la totalité de ses 280 hectares.

VERS UN EQUILIBRE ENTRE URBAIN ET AGRICOLE

Le code de l'urbanisme dans son article L 101-2, nous rappelle que l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre notamment l'équilibre entre le développement urbain maîtrisé et une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels. La spécificité des villes européennes repose sur l'intégration des différentes affectations, des différentes formes urbaines, des différentes populations, etc. L'intégration de l'activité agricole dans les emprises de la métropole du Grand Paris pourrait constituer une nouvelle différence que les aménagements urbains auraient désormais à intégrer pour enrichir la vie urbaine et prendre en compte les objectifs de la COP 21.



Vue du Triangle de Gonesse en direction de Paris © Collin

Offrant par ailleurs un passage franc du rural à l'urbain, ces terres agricoles ménagent une porte d'entrée verte de la capitale par les routes mais aussi par les voies ferrées et même par les aéroports. Là aussi le Grand Paris peut donner à voir la volonté délibérée des aménageurs de tenir les espaces agricoles comme un des éléments de l'urbanisme francilien. Des espaces naturels et le parc Georges Valbon prolongent le Triangle de Gonesse dans le milieu urbain pour en faire

un élément structurant de trame verte.

UN AMENAGEMENT COPRODUIT RESTE A METTRE EN PLACE.

Le projet EuropaCity et la ZAC du Triangle de Gonesse ne se sont pas adjoint dès leurs origines et tout au long de leurs élaborations un conseil consultatif représentant les acteurs de la société civile à l'image des conseils de développement, du conseil économique, social et environnemental, des Grenelle de l'environnement, des conférences environnementales ou de la gouvernance des comités de bassin.

Une telle démarche a été menée sous la forme d'un Conseil Consultatif des Acteurs Economiques et Sociaux (CCAES) auprès de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly Rungis Seine-Amont (EPA ORSA) qui est similaire à l'Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine de France (EPA PDF).

La fusion de l'EPA PDF avec « Grand Paris Aménagement » pourrait être l'occasion de créer une structure similaire à ce CCAES.

(Encart du CCAES)

La participation des acteurs dans l'élaboration des projets urbains : l'exemple d'Orly Rungis - Seine Amont

Depuis 2008, le Conseil de développement du Val-de-Marne anime une démarche de co-construction de l'opération d'intérêt national Orly Rungis - Seine Amont. Cette grande opération d'urbanisme, qui s'étend sur plus de 7 000 hectares des portes de Paris à celles de l'Essonne, est d'un caractère stratégique pour la métropole parisienne (60 000 logements programmés, de multiples projets de transports, des pôles économiques majeurs en restructuration).

Souhaité dès la création de l'OIN par les collectivités et l'Etat, un Conseil consultatif réunit les forces vives du territoire dans leur diversité (acteurs économiques, sociaux, culturels, environnementaux). Par ce biais, les acteurs du territoire entretiennent un dialogue continu avec l'aménageur EPA ORSA et nourrissent le projet urbain de leur regard, de leurs expériences et de leurs projets. Cette démarche permet aux opérateurs urbains, en l'espèce à l'aménageur, de nouer des relais avec la société civile et de construire avec eux la place du territoire dans la métropole et sa contribution aux grands enjeux métropolitains (résilience, équilibre, attractivité, etc.). Le projet urbain d'Orly Rungis - Seine Amont est le fruit de ce partenariat. Il n'a pas été défini ad hoc mais s'est construit dans le temps, à partir des dynamiques des acteurs et des réalités socio-économiques du territoire. Il a ainsi été enrichi par de nouvelles dimensions portées par les acteurs, autour notamment de la préservation des activités productives en tissu urbain dense, du développement de l'économie circulaire et de l'agriculture en ville.

L'expérience d'Orly Rungis -Seine Amont témoigne que la participation des acteurs en amont des projets urbains est une condition essentielle à l'acceptabilité des opérations d'aménagement de grande ampleur. De telles dynamiques de co-construction permettent d'élaborer des projets urbains durables, partagés et adaptés aux enjeux territoriaux. Elles contribuent à développer des réponses locales et singulières aux enjeux globaux que toutes les opérations d'urbanisme doivent désormais prendre en compte : transition écologique, rapport ville-nature, résilience, acceptabilité sociale, etc.

CONCLUSION

Les projets de cette importance requièrent désormais le changement de comportement des acteurs concernés. Cela ne peut se faire qu'en les impliquant tout au long du processus d'élaboration.

Ces projets retranscrivent une façon de vivre ensemble et doivent donc être coproduits. En intégrant plus de complexité dès leur origine, les projets sont plus riches, plus robustes juridiquement et plus adaptés au contexte local.

Le débat de qualité mené par la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) porte sur un projet préétabli sans alternatives ni marges de manœuvre et reste partiel en ne portant ni sur la ZAC du Triangle de Gonesse, ni sur la ligne 17 Nord.

Reste à poursuivre cet éclairage offert par la CPDP avec une gouvernance ouverte sur la société civile et inscrite dans la durée sur ce site d'importance métropolitaine. Même si cela exige de remettre à plat les propositions qui ont été présentées par le maître d'ouvrage.